



Al ‘Aqîda Al Wasitiyya
La profession de foi

Cheikh Al Islam Ibn Taymiyya



La foi en Allah

Louange à Allah qui envoya Son Messager avec la guidance (*hudâ*) et la Religion Vraie (*Dînu-l-haqq*) pour la faire prévaloir sur toute autre religion ; Allah suffit comme Témoin.

Je témoigne également qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, l'Unique, qui n'a pas d'associé, en affirmant cela et en attestant Son unicité.

Je témoigne que Muḥammad est Son serviteur et Son Envoyé - Que la prière soit sur lui, sur sa famille et ses Compagnons et qu'Allah leur accorde salut et davantage encore.

Ainsi donc, voici la profession de foi du groupe sauvé et secouru, jusqu'au Jour de la résurrection, les gens de la Sunna et du consensus (*Ahl as-sunna wal-Jamâ'a*), à savoir la foi en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers, en la résurrection après la mort et en la prédestination.

La foi en Allah inclut de croire à toutes les qualités qu'Allah s'est attribuées dans Son livre et à celles que Son messager Muḥammad lui a attribuées sans déformation (*tahrif*), ni dépouillement (*ta'tîl*), ni définition du comment (*takyîf*), ni assimilation (*tamthîl*).
En effet, les sunnites ont pour croyance que rien n'est comparable à Allah et qu'Il est Celui qui entend tout et qui voit tout.

Ils ne nient pas les qualités qu'Il s'est attribuées, ne dénaturent pas les propos, ne déforment pas le sens de Ses superbes noms, de même qu'ils ne définissent pas le comment (*takyîf*) et n'assimilent pas Ses attributs à ceux de Ses créatures, car le Très Haut n'a ni semblable ni égal et on ne peut établir d'analogie entre Lui et Ses créatures. Allah, loin de Lui tout défaut, est celui qui connaît le mieux Sa personne et autrui. Ses paroles sont plus véridiques et plus belles que celles de Ses créatures.

En outre, Ses messagers sont véridiques et crédibles, contrairement à ceux qui disent de Lui ce qu'ils ne savent pas. C'est pour cela qu'Allah a dit -loin de Lui tout défaut :

« Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent ! »
(S37, V180).

Il s'est exempté de tout ce que les détracteurs des messagers Lui ont attribué, puis Il a adressé Son salut aux messagers pour la pureté de leurs paroles qui sont dénuées de toute imperfection et défaut...

Par ailleurs, dans les qualités et les noms qu'Il s'est attribué, Allah recourt aussi bien à la négation qu'à l'affirmation. -Loin de Lui tout défaut. Aussi, les gens de la Sunna n'ont aucune réticence envers ce que les messagers ont apporté, car c'est la voie droite, la voie de ceux à qui Allah a accordé Ses faveurs, à savoir : les prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux.

Les attributs d'Allah dans le Coran

La description qu'Allah a faite au sujet de Sa personne dans la sourate 112 (*Al-Ikhlâs : le culte pur*) est incluse dans cet ensemble.

Allah dit dans cette sourate qui égale le tiers du Coran:

- 1. Dis : « Il est Allah, Unique.**
 - 2. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons**
 - 3. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus**
 - 4. Et Nul n'est égal à Lui ».**
- (S112.V1-4)

La description qu'Allah a faite au sujet de Sa personne dans le plus important verset coranique est incluse dans cet ensemble. Allah dit en effet :

« Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même "al-Qayyum". Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Trône "Kursiy" déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand.»

(S2.V255)

Et concernant les versets suivants :

« Et place Ta confiance en Le Vivant qui ne meurt jamais. »

(S25.V58)

« ... Et Il est le Sublime, le Très Grand, »

(S42.V4)

« ...et c'est Lui Le Sage, le parfaitement Connaisseur. Il sait qui pénètre en terre et qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y remonte. »

(S34.V1-2)

« C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un Livre ».

(S6.V59)

« Aucune femelle ne porte ni ne met bas sans qu'Il le sache ».

(S35.V11)

« ...afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah a embrassé toute chose de [son] savoir. »

(S65.V12)

« En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, le Détenteur de la force, l'Inébranlable. »

(S51.V58)

« Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. »

(S42.V11)

« Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait ! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout. »

(S4.V58)

« En entrant dans Ton jardin, que ne dis-tu : « "Telle est la volonté (Et la grâce) d'Allah ! Il n'y a de puissance que par Allah" »

(S18.V39)

« Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entre-tués; mais Allah fait ce qu'Il veut. »

(S2.V253)

« Ô les croyants! Remplissez fidèlement vos engagements. Vous est permise la bête du cheptel, sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit]. Ne vous permettez point la chasse alors que vous êtes en état d'ihram. Allah en vérité, décide ce qu'Il veut. »

(S5.V1)

« ...Il lui ouvre la poitrine à l'Islam. Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée, comme s'il s'efforçait de monter Au ciel. »

(S6.V125)

« Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants. »

(S2.V195)

« Et si tu juges, alors juge entre eux en toute équité. Car Allah aime ceux qui jugent équitablement. »
(S5.V42)

« Tant qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Car Allah aime les pieux. »
(S9.V7)

« ... et Allah aime ceux qui se purifient. »
(S9.V108)

« Dis : "Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors" »
(S3.V31)

« ... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime »
(S5.V54)

« Allah aime ceux qui combattent dans son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé. »
(S61.V4)

« Et c'est Lui le Pardonneur, le Tout Affectueux »
(S85.V14)

« Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux ». »
(S27.V30)

« Seigneur ! Tu étends sur toute chose Ta miséricorde et Ta science. »
(S40.V7)

« ... et Il est Miséricordieux envers les croyants. »
(S33.V43)

« ...et Ma miséricorde embrasse toute chose. »
(S7.V156)

« ...votre Seigneur s'est prescrit à Lui-même la Miséricorde. »
(S6.V54)

« ...et c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux. »
(S10.V107)

« ...mais Allah est le meilleur gardien, et Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux ! »
(S12.V64)

« ...Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà l'énorme succès. »
(S5.V119)

« Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit ... »
(S4.V93)

« Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour [ce qui attire] Son agrément. »
(S47.V28)

« Puis lorsqu'ils Nous eurent irrité, Nous Nous vengeâmes d'eux »
(S43.V55)

« ...mais leur départ répugna à Allah; Il les a rendus paresseux. »
(S9.V46)

« Qu'attendent-ils sinon qu'Allah leur vienne à l'ombre des nuées de même que les Anges ...? »
(S2.V210)

« Qu'attendent-ils ? Que les Anges leur viennent ? Que vienne Ton Seigneur ? »
(S6.V158)

« Prenez garde! Quand la terre sera complètement pulvérisée, et que Ton Seigneur viendra Ainsi que les anges, rang par rang, »
(S89.V21-22)

« Et le jour où le ciel sera fendu par les nuages et qu'On fera descendre des anges, »
(S25.V25)

« [Seule] subsistera la Face [Wajh] de Ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse. »
(S55.V27.)

« Tout doit périr, sauf Son Visage. »
(S28.V88)

« Qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains? »
(S38.V75.)

« Et les Juifs disent: "La main d'Allah est fermée!" que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit. Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes: Il distribue ses dons comme Il veut. »
(S5.V64.)

- « **Et Supporte patiemment la décision de ton Seigneur car, en vérité, tu es sous nos yeux.** »
(S52.V48)
- « **Et Nous le portâmes sur un objet [fait] de planches et de clous [l'arche],** »
(S54.V13)
- « **Et J'ai répandu sur toi une affection de Ma part, afin que tu sois élevé sous Mon oeil.** »
(S20.V39)
- « **Allah a certainement entendu la parole de ceux qui ont dit : "Allah est pauvre et nous somme riches".** »
(S3.V181)
- « **Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah. Et Allah entendait votre conversation, car Allah est Audient et Clairvoyant.** »
(S58.V1)
- « **Ou bien escomptent-ils que Nous n'entendons pas leur secret ni leurs délibérations ? Mais si ! Nos Anges prennent note auprès d'eux.** »
(S43.V80)
- « **... Je suis avec vous : J'entends et je vois.** »
(S20.V46)
- « **Ne sait-il pas que vraiment Allah voit ?** »
(S96.V14)
- « **Qui te voit quand tu te lèves, et (voit) tes gestes parmi ceux qui se prosternent.** »
(S26.V218-219)
- « **Et Dis: "Ouvrez, car Allah va voir votre oeuvre, de même que son Messager et les croyants,** »
(S9.V105)
- « **...alors qu'Il est redoutable en Sa force.** »
(S13.V13)
- « **Et ils [les autres] se mirent à comploter. Allah a fait échouer leur complot. Et c'est Allah qui sait le mieux leur machination !** »
(S3.V54)
- « **Ils ourdirent une ruse et Nous ourdîmes une ruse sans qu'ils s'en rendent compte.** »
(S27.V50.)

« Et Moi aussi Je me sers de Mon plan. »

(S86.V16)

« Que vous fassiez du bien, ouvertement ou en cachette, ou bien que vous pardonniez un mal... alors Allah est Pardonneur et Omnipotent. »

(S4.V149)

« Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux! »

(S24.V22)

« ...Or c'est à Allah qu'est la puissance Ainsi qu'à son Messager... »

(S63.V8)

« "Par Ta puissance ! dit [Satan]. Je les séduirai assurément tous," »

(S38.V82)

« Béni soit le nom de ton Seigneur, plein de majesté et de Munificence ! »

(S55.V78)

« Adore-Le donc, et sois constant dans son adoration. Lui connais-tu un semblable? »

(S19.V65)

« Et Nul n'est égal à Lui. »

(S112.V4)

« ...ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela). »

(S2.V22)

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah... »

(S2.V165)

« Et Dis : "Louange à Allah qui ne s'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en la royauté et qui n'a jamais eu de protecteur de l'humiliation". Et proclame hautement Sa grandeur. »

(S17.V111)

« Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre glorifient Allah. A Lui la royauté et à Lui les louanges. Et Il est Omnipotent. »

(S64.V1)

« Qu'on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit un avertisseur à l'univers. »

(S25.V1)

« Allah ne s'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec Lui; Sinon, chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle a créé et certaines seraient supérieures aux autres. (Gloire et pureté) à Allah! Il est Supérieur à Tout ce qu'ils décrivent. »
(S23.V91)

« N'attribuez donc pas à Allah des semblables. Car Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »
(S16.V74)

« Dis: "Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas ".»
(S7.V33)

« Le Tout Miséricordieux est monté "istawâ" sur le Trône ('arsh). »
(S20.V5)

Et cela s'est répété à sept reprises dans le Coran. Sa parole :

« Ô Jésus, Certes, Je vais mettre fin à Ta vie terrestre t'élever vers Moi...»
(S3.V55.)

« Mais Allah l'a élevé vers Lui...»
(S4.V158)

« ...vers Lui monte la bonne parole, et Il élève Haut la bonne action... »
(S35.V10)

« Ô Hâmân, bâtis-moi une tour : Peut- être atteindrai-je les voies, les voies des cieus, et apercevrai-je le Dieu de Moïse; mais je pense que celui-ci est menteur. »
(S40.V36-37)

« Où êtes-vous à l'abri que Celui qui au ciel envoie contre vous un ouragan de pierres? Vous saurez ainsi quel fut Mon avertissement. »
(S67.V17)

« C'est Lui qui a créé les cieus et la terre en six jours puis Il est monté sur le Trône ('arsh) ; Il sait ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, et ce qui descend du ciel et ce qui y monte, et Il est avec vous où que vous soyez. Et Allah observe parfaitement ce que vous faites. »
(S57.V4)

« Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il n'y ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent. Ensuite, Il les informera, Au jour de la Résurrection, de ce qu'ils faisaient, car Allah est Omniscient. »

(S58.V7)

« "Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous." »

(S9.V40)

« Je suis avec vous: J'entends et Je vois. »

(S20.V46)

« Certes, Allah est avec ceux qui [L']ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants. »

(S16.V128)

« ...et soyez endurants, car Allah est avec les endurants. »

(S8.V46)

« "Combien de fois une troupe Peu nombreuse a, par la grâce d'Allah, vaincu une troupe Très nombreuse ! Et Allah est avec les endurants". »

(S2.V249)

« ... et qui est plus véridique qu'Allah en parole ? »

(S4.V87)

« ...promesse d'Allah en vérité. Et qui est plus véridique qu'Allah en parole? »

(S4.V122)

« ...Allah dira : A Jésus, fils de Marie... »

(S5.V110)

« Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité.»

(S6.V115)

« ...et Allah a parlé à Moïse de vive voix »

(S4.V164)

« ...il en est à qui Allah a parlé... »

(S2.V253)

« Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé... »

(S7.V143)

« Du coté droit du Mont (Sinai) Nous l'appelâmes et Nous le fîmes approcher tel un confident. »

(S19.V52)

« **Et lorsque ton Seigneur appela Moïse : "Rends-toi auprès du peuple injuste,"** »
(S26.V10)

« **... et leur Seigneur les appela : "Ne vous avais-je pas interdit cet arbre ?... "** »
(S7.V22)

« **Et le jour où Il les appellera et qu'Il dira : "Que répondiez-vous aux Messagers?"** »
(S28.V65)

« **Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah,...** »
(S9.V6)

« **... alors qu'un groupe d'entre eux, après avoir entendu et compris la parole d'Allah, la falsifièrent** »
(S2.V75)

« **... ils voudraient changer la parole d'Allah.** »
(S48.V15)

« **Dis-leur : « Jamais vous ne nous suivrez ! Allah en a décidé ainsi !** » »
(S48.V15)

« **Et récite ce qui t'a été révélé du Livre de ton Seigneur. Nul ne peut changer Ses paroles...** »
(S18.V27)

« **Ce Coran raconte aux enfants d'Israël la plupart des sujets sur lesquels ils divergent,** »
(S27.V76)

« **Et voici un Livre (le Coran) béni que nous avons fait descendre...** »
(S6.V155)

« **Si nous avons fait descendre ce Coran sur une montagne, tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah...** »
(S59.V21)

« **Quand nous remplaçons un verset par un autre - et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre- ils disent: "Tu n'es qu'un menteur". Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.** »
(S16.V101)

« Dis: "C'est le saint esprit [Gabriel] qui l'a fait descendre de la part de ton Seigneur en toute vérité, afin de raffermir [la foi] de ceux qui croient, ainsi qu'un guide et une bonne annonce pour les musulmans." »

(S16.V102)

« Et Nous savons parfaitement qu'ils disent: "Ce n'est qu'un être humain qui Lui enseigne (le Coran)". Or, la langue de celui auquel ils font allusion est étrangère [non arabe], et celle-ci est une langue arabe bien claire. »

(S16.V103)

« Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur»

(S75.V22 et 23)

« Sur les divans, ils regardent. »

(S83.V23)

« A ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage. »

(S10.V26)

« Il y aura là pour eux tout ce qu'ils voudront. Et auprès de Nous il y a davantage encore. »

(S50.V35)

Les versets de ce genre sont nombreux dans le Livre d'Allah, et la voie de la vérité apparaîtra à toute personne qui médite le Coran, en y cherchant ce qui la guidera.

[Les attributs d'Allah dans la sounnah du Prophète \(salla Allahou 'alayhi wa salam\)](#)

La Sunna explique le Coran et le clarifie, elle mène vers Lui et en exprime le sens. Aussi, les hadiths saḥīḥ transmis et acceptés par les gens de connaissance, dans lesquels le Prophète (*sallahou 'alayhi wa salam*) a décrit son Seigneur, doivent être acceptés avec foi de la même manière.

De ces hadiths, nous soulignerons les suivants :

Le Prophète (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) a dit :

« Lorsque le dernier tiers de la nuit commence, notre Seigneur descend au ciel le plus proche et dit : « Qui veut M'invoquer afin que Je l'exauce, Qui veut Me demander afin que Je lui

*donne ? Qui veut solliciter Mon pardon afin que je lui pardonne ? ».*¹ Hadith accepté à l'unanimité.

*« Je jure que la joie d'Allah quand un de Ses esclaves se repent est plus grande que celle que vous ressentez en retrouvant votre monture. »*² Hadith accepté à l'unanimité.

*«Allah se réjouit de voir entrer au Paradis deux hommes dont l'un a tué l'autre. « l'un d'eux trouve la mort en combattant pour la cause d'Allah. Allah accepte le repentir de son meurtrier qui devient musulman et trouve à son tour la mort sur la voie d'Allah. »*³ Accepté à l'unanimité

*« Notre Seigneur s'étonne de Ses serviteurs qui perdent espoir alors que leur situation est sur le point de s'améliorer. Il vous regarde lorsque vous êtes complètement désespérés et ne cesse de rire, Il sait que votre délivrance est proche. »*⁴ Hadith *hasan*

*« Les gens seront continuellement jetés les uns après les autres dans une Géhenne qui répétera « Encore, encore ! », jusqu'à ce que le Tout Puissant y mette Son Pied (rijl). Et dans une autre version : « pose Son talon (qadam) dessus ». Elle se contractera alors entièrement en disant : « Cela suffit ! Cela suffit ! ». »*⁵ Hadith accepté à l'unanimité

*« Allah dira ensuite : « Adam ! ». Celui-ci répondra : « je suis à Toi, je suis à ta disposition ! ». Il l'appellera alors avec une voix et dira « Allah t'ordonne de faire sortir, de ta descendance, un groupe destiné au feu ».*⁶ Accepté à l'unanimité.

*« Allah adressera bel et bien la parole à chacun d'entre vous, sans intermédiaire. ».*⁷

Rendant visite à un malade, l'Envoyé d'Allah (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) récita l'incantation suivante : *«Notre Seigneur Allah qui êtes au Ciel (fi as-samâ'). Sanctifié soit Ton Nom ! Ton commandement s'accomplit dans le ciel et sur la terre. Ta miséricorde est dans le ciel, descends-la sur terre. Pardonne nos péchés et nos fautes. Tu es le Seigneur des hommes de Bien. Descends [un peu] de Ta miséricorde et de Ta guérison pour que guérisse cet homme souffrant.»*⁸ Hadith bon

*« Comment pourriez-vous ne pas m'accorder votre confiance alors que celui qui est au ciel (fi as-samâ') me l'a accordée ? ».*⁹ Hadith *sahîh*.

« Et le Trône ('arsh) est au-dessus de l'eau, et Allah est au-dessus du Trône, et Il sait ce que

¹ [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim d'après Abû Hurayra]

² [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim d'après Ibn Mas'ud]

³ [Rapporté par Al- Bukhârî et Muslim d'après Abû Hurayra]

⁴ [Rapporté par Ibn Majah, Ahmad, Abou Dawoud, Tayalisi et d'autres]

⁵ [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim d'après Anas]

⁶ [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

⁷ [Sahîh Al-Jâmi' As-Saghîr]

⁸ [Rapporté notamment par Abu Dâwud].

⁹ [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

vous faites ». ¹⁰ Hadith considéré comme hasan.

S'adressant à une servante le prophète (salla Allahu 'alayhi wa salam) demanda: « *Où se trouve Allah ?* ». Elle lui a répondu : « *Au ciel (fi as-samâ')* ». « *Qui suis-je ?* » Ajouta-t-il, « *Tu es le Messager d'Allah* » répliqua-t-elle. Le prophète dit alors au maître de la jeune fille : « *Affranchis-la, car c'est une croyante !* ». ¹¹

« *Le meilleur de la foi est de savoir qu'Allah est avec toi où que tu sois.* » ¹² Hadith considéré comme hassan.

« *Quant vous vous tenez debout pour prier, ne crachez pas en face de vous, car Allah est en face de vous ; ni sur votre droite. En revanche, vous pouvez le faire sur votre gauche ou sous vos pieds* » ¹³. Accepté à L'unanimité.

A ses compagnons qui, évoquant Allah, élevaient leurs voix, l'Envoyé d'Allah (salla Allahu 'alayhi wa salam) dit : « *Ô gens ! Contenez-vous ! Celui que vous évoquez [invoquez] n'est ni sourd ni absent. Il est Celui qui entend tout et voit tout et il est plus proche de l'un de vous que ne l'est le cou de sa monture.* » ¹⁴.

« *Vous verrez votre Seigneur, comme vous voyez la pleine lune sans aucune gêne. Tant que vous en aurez la force, accomplissez assidûment les deux prières d'avant le lever et le coucher du soleil* » ¹⁵. Accepté à L'unanimité.

... Et bien d'autres hadiths où le Prophète (salla Allahu 'alayhi wa salam) relate toutes sortes de faits au sujet de son Seigneur.

La foi du groupe sauvé (les gens de la Souannah et du consensus)

La faction saine et sauve que sont les partisans de la Sunna et du consensus y accordent foi, de même qu'ils croient aux faits qu'Allah a affirmés dans Son Livre, sans aucune déformation (*tahrîf*) ni dépouillement (*ta'tîl*), et sans aucune définition du comment (*takyif*) ni assimilation (*tamthîl*).

Ils constituent la voie du juste milieu entre les sectes, de même que la communauté (musulmane) constitue la voie du juste milieu entre toutes les autres communautés.

Comme cela fut précédemment cité :

¹⁰[Rapporté par Abû Dâwud et d'autres]

¹¹[Rapporté par Muslim]

¹²[Rapporté par At Tabarâni et abû Na'im]

¹³[Rapporté par Al Bukhâri et Muslim].

¹⁴[Rapporté par Al-Bukhârî, Abu Dâwud et l'imam Aḥmad]

¹⁵[Rapporté par Al Bukhâri et Muslim]

- les gens de la Sunna et du consensus, au sujet des attributs d'Allah -Très Haut, constituent le juste milieu, entre les jahmites¹⁶, partisans du dépouillement (*ta'tîl*), et les mushabbiha¹⁷, partisans de l'assimilation (*tamthîl*).

-**Au sujet des actes d'Allah**, Ils constituent le juste milieu, entre les jabriyya¹⁸ et les qadariyya¹⁹.

-**Sur la question des menaces adressées par Allah**, les gens de la Sunna et du consensus se placent au juste milieu entre les murji'a²⁰ et les wa'idiyya²¹ parmi les qadariyya et autres. »

-**Concernant les qualificatifs relatifs à la foi**, ils constituent également le juste milieu entre les *haruriyya* et les *mu'tazila* d'une part, et les *jahmiyya* et les *murji'a* d'autre part.²²

-**Concernant les compagnons du Prophètes** (*salla Allahou 'alayhi wa salam*), les gens de la sunna se trouvent entre les *rafida*²³ et les *kharéjites*.²⁴

L'établissement sur le Trône [Istiwa'] et l'Omniprésence divine par Sa Science [Ma'iyah]

La foi en Allah, que nous venons de citer, inclut un point affirmé par Allah dans Son Livre et rapporté de façon récurrente d'après Son messenger (*salla Allahou 'alayhi wa salam*), également accepté à l'unanimité par les Prédécesseurs de cette communauté, à savoir qu'Allah est au-

¹⁶ Les jahmites : secte qui a nié les attributs du Créateur.

¹⁷ Les mushabbiha : secte qui a affirmés les attributs mais qui a fait du zèle au point d'affirmer une ressemblance entre Allah et sa création.

¹⁸ Les jabriyya : secte qui a fait preuve de zèle dans l'affirmation de la prédestination en prétendant que l'homme n'a aucun libre arbitre, mais qu'il est pareil à un arbre que le vent fait pencher à droite et à gauche.

¹⁹ Les qadariyya : secte qui a sous-estimé la puissance d'Allah en disant que l'homme crée ses actes sans le vouloir (*mashî'a*) ni la volonté (*irâda*) d'Allah.

²⁰ Les murji'a : secte qui prétend que la foi se limite à la seule conviction du cœur, en excluant de cette foi tous les actes qu'ils soient secrets ou manifestes. Elle prétend donc que le pécheur ne peut entrer au feu.

²¹ Les wa'idiyya : secte qui affirme que tous ceux qui meurent sans s'être repenti des péchés majeurs autres que le *shirk* s'éterniseront dans le feu.

²² Les *haruriyya* et les *mu'tazila* disent que la religion et la foi sont constituées de paroles, d'actes et de croyances mais que la foi ne varie pas. De ce fait, celui qui fornique ou commet un autre péché tombe dans la mécréance -selon les *haruriyya* - et il devient un déviant qui restera éternellement en enfer -selon les *mu'tazila*. Ils disent également que dans ce bas monde, il n'est considéré ni comme croyant ni comme incroyant, et ils lui donnent un statut intermédiaire qui est celui de déviant (*fisq*).

- Quant aux murji'a, c'est-à-dire ceux qui estiment que la foi est uniquement la parole ou la parole et l'affirmation du cœur, ils estiment que les péchés ne diminuent pas la foi et, par conséquent, que leur auteur ne mérite pas le feu tant qu'il ne considère pas ces péchés comme étant permis. Les *jahmiyya* sont comme les murji'a, puisqu'ils soutiennent que la foi est uniquement la connaissance.

²³ Les Râfida : secte (chiite) qui insulte les compagnons et les maudis et, souvent, elle les excommunie tous ou en partie. Quant aux Râfida extrémistes, en plus de leurs insultes à l'encontre de certains compagnons et des trois califes bien guidés, ils tombent dans l'excès au sujet de 'Ali en prétendant qu'il est un dieu. Ce sont les personnes que 'ali ibn abî Tâlib avait brûlées.

²⁴ Les *kharéjites* : secte qui a combattu 'Ali et les compagnons, en les excommuniant et en déclarant licites de verser leur sang et celui des musulmans.

dessus de Ses cieux, sur Son Trône ('arsh), au-dessus de Ses créatures.

Il est également avec eux, où qu'ils soient, et sait ce qu'ils font.

Le Très Haut a réuni ces deux points, dans le verset où Il dit :

« C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours puis Il est monté sur le Trône ('arsh) ; Il sait ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, et ce qui descend du ciel et ce qui y monte, et Il est avec vous où que vous soyez. Et Allah observe parfaitement ce que vous faites. »
(S57.V4)

Le sens de l'expression « **Il est avec vous** » ne veut pas dire qu'Il est mélangé aux créatures, car la langue arabe ne l'implique pas forcément. En outre, ceci est contraire à ce que les Prédécesseurs de cette communauté affirment à l'unanimité, cela va également à l'encontre de la nature innée dans laquelle Allah a moulé Ses créatures (*fitra*).

En effet, la lune est un des signes d'Allah, une de Ses plus petites créatures. Elle se trouve dans le ciel et avec le voyageur ainsi que le sédentaire, où qu'ils soient. Allah est le Seigneur absolu : Il est sur le Trône ('arsh), observant Ses créatures, les dominant et sachant tout ce qu'elles font ... Etc.

Tout ce qui a été mentionné par Allah, à savoir qu'Il est sur le Trône ('arsh) et qu'Il se trouve avec nous, est une réalité concrète qui n'a pas besoin d'être falsifiée.

Cependant, cette vérité doit être préservée des présomptions mensongères, comme de penser par exemple que le sens prépondérant de l'expression « Au ciel » est que ce dernier soutient Allah ou le surplombe.

Cela est faux comme l'affirment, à l'unanimité, les gens de science et de foi.

En effet, Son Kursiyy (*marchepied*) :

« contient les cieux et la terre ».
(S2.V255)

C'est également Lui qui :

« maintient les cieux et la terre pour les empêcher de s'affaisser ».
(S35.V41)

Et :

« qui retient le ciel pour l'empêcher de tomber, sauf par Sa permission ».
(S22.V65)

« Et parmi Ses signes le ciel et la terre sont maintenus par Son ordre ».
(S30.V25)

La proximité d'Allah

Cela inclut également de croire qu'Il est proche et qu'Il répond aux invocations. Le Très Haut a cité ces deux notions ensemble en disant :

« Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, qu'ils sachent que Je suis tout près d'eux, toujours disposé à exaucer les vœux de celui qui M'invoque ».
(S2. V186)

Le Prophète (salla Allahu 'alayhi wa salam) dit également :

« Celui que vous invoquez, est plus proche de vous que le cou de votre monture »²⁵

Ainsi, ce qui a été rapporté dans le Livre et la Sunna au sujet de sa proximité et de Sa compagnie, ne contredit nullement ce qui a été mentionné concernant Son élévation et le fait qu'Il soit en haut, car rien ne Lui est semblable dans tous Ses qualificatifs (*loin de Lui tout défaut*). Il est Elevé dans Sa proximité et Proche dans Son élévation.

Le Coran est la parole d'Allah

La foi en Allah et en Ses Livres inclut de croire que le Coran est Sa parole, descendue et créée. C'est de Lui qu'il est venu, et c'est à Lui qu'il revient.

Cela inclut également de croire qu'Allah l'a réellement dit, et que ce Coran descendu à l'attention de Muḥammad (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) est la parole réelle d'Allah, et non celle d'un autre. En outre, il n'est pas permis de dire que le Coran rapporte, traduit ou exprime la parole d'Allah.

Même si le coran est récité ou écrit dans les mushaf (*feuillet*) il n'en demeure pas moins la parole d'Allah au sens propre. En effet, la parole est attribuée réellement à celui qui la dit à l'origine et non à celui qui la prononce pour la transmettre ou la rapporter.

Le Coran est la parole d'Allah dans ses lettres et ses significations ; Sa parole ne se résume pas aux lettres en dehors de ses significations ni aux significations en dehors de ses lettres.

²⁵ [Rapporté par Al Bukhari, Abû Dâwud et l'imam Aḥmed]

Allah sera visible par les croyants, le jour de la résurrection

De la foi en Allah, Ses livres, Ses anges et Ses envoyés, découle le fait de croire que, le Jour de la Résurrection, les croyants verront Allah, de leurs propres yeux, de la même manière qu'ils voient le soleil lorsque le ciel est serein sans nuage, et la lune à son plein quartier. Personne ne pourra leur usurper le droit de Le voir. Ils verront Allah alors qu'ils seront dans les cours ('*arasât*) de la Résurrection, puis une fois au Paradis, comme Allah - pureté à Lui- veut.

L'épreuve de la tombe.

La foi au Jour de la résurrection englobe la foi en tout ce que le Prophète (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) a rapporté au sujet de ce qui a lieu après la mort.

Les partisans de la Sunna croient en l'épreuve de la tombe, en son châtement et en sa félicité. Pour ce qui est de l'épreuve, les gens la subiront dans leurs tombes où on leur demandera : « Qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est ton Prophète ? ».

Les croyants seront affermis par Allah par la parole de fermeté, en ce bas monde et dans l'autre, le croyant dira donc : « Allah est mon Seigneur, l'Islam est ma religion, et Muḥammad (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) est mon Prophète ! ».

Quant au sceptique, il dira : « Euh ! Euh Je ne sais pas ! J'ai entendu les gens dire des choses que j'ai répétées ! »

Il sera frappé alors avec une barre de fer, et il poussera un cri qui sera entendu par toutes les créatures, sauf l'être humain. Et s'il l'entendait, il serait foudroyé.

Ensuite, après cette épreuve, il y aura soit une félicité soit un châtement, jusqu'au Jour de la grande résurrection.

La résurrection.

Les âmes réintégreront alors leurs corps, et le Jour de la résurrection surviendra, comme l'avait annoncé le Très Haut dans Son Livre et par la bouche de Son messager, et comme il est convenu parmi tous les musulmans.

Les gens se lèveront alors vers le Maître de l'univers et sortiront de leurs tombes, pieds nus, dévêtus et non circoncis. Le soleil se rapprochera d'eux et la sueur leur arrivera jusqu'à la bouche. Les balances seront établies et on y pèsera les oeuvres des gens.

« Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux. Et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer. »

(S23.V102-103)

Les registres (*les feuillets contenant les œuvres*) seront déployés, certains prendront leurs registres avec la main droite et d'autres prendront les leurs avec la main gauche ou derrière leur dos.

Le Très Haut a dit:

« Et au cou de chaque homme, Nous avons attaché son oeuvre. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé : " Lis ton écrit aujourd'hui, tu te suffis d'être ton propre comptable" »

(S17.V13-14)

Allah jugera alors les gens et Il s'isolera avec Son serviteur croyant et lui fera reconnaître ses péchés, comme cela est décrit dans le Coran et la Sunna

Quant aux incroyants, ils ne seront pas jugés en pesant leurs bonnes et mauvaises actions, puisqu'ils n'en ont pas de bonnes. En revanche, leurs oeuvres seront énumérées et leurs seront montrées, ils les reconnaîtront et seront rétribués en conséquence.

Le Jour de la résurrection, un lieu contiendra le « Basin » (*hawd*) du Prophète (*salla Allahu 'alayhi wa salam*), dont l'eau est plus blanche que le lait et plus sucrée que le miel.

Ses coupes sont au nombre des étoiles du ciel ; sa longueur est équivalente à un mois de marche, de même que sa largeur. Celui qui en boira une gorgée, ne ressentira plus la soif.

Le chemin (*sirât*) sera établi sur le dos de la Géhenne, il s'agit du pont qui se trouve entre le paradis et l'enfer. Les gens le franchiront en fonction de leurs oeuvres.

Certains le traverseront à la vitesse des chevaux, d'autres à la vitesse de l'éclair, d'autres à la vitesse du vent, d'autres en un clin d'œil, d'autres à la vitesse des chameaux, d'autres le traverseront au pas de course, d'autres en marchant, d'autres encore en rampant, alors que d'autres seront happés et jetés dans la Géhenne. Il y aura, en effet, sur ce pont des harpons qui happeront les gens selon leurs oeuvres. Aussi, ceux qui le traverseront, entreront au paradis.

Une fois qu'ils l'auront franchi, ils s'arrêteront sur une passerelle entre le paradis et l'enfer où la justice sera rendue à chacun selon la loi du talion. Une fois épurés et rendus propres ils pourront entrer au paradis.

Le premier à demander que les portes du paradis s'ouvrent sera le Prophète (*salla Allahu 'alayhi wa salam*).

L'intercession du Prophète.

La première communauté à entrer au paradis, sera la sienne.

Le Prophète (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) aura droit à trois intercessions.

La première intercession se fera lorsque les Prophètes Adam, Noé, Ibrahim, Moussa et 'Issa fils de Maryam reculeront [devant la proposition que leur font les gens d'intercéder pour eux auprès d'Allah], alors Muḥammad (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) intercédera en faveur des gens pour que ceux-ci soient jugés.

La deuxième intercession se fera en faveur des gens du Paradis pour qu'ils puissent y avoir accès. Ce sont là deux intercessions qui lui ont été octroyées à l'exclusion des autres [Prophètes].

Quant à la troisième, il la réalisera en faveur de ceux qui auront mérité l'enfer afin qu'ils n'y entrent pas, et en faveur de ceux qui y entreront afin qu'ils puissent en sortir.

Ce troisième type d'intercession sera réalisé par Muḥammad (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) ainsi que tous les prophètes, véridiques et d'autres encore.

Il intercédera ainsi en faveur de ceux qui auront mérité l'enfer afin qu'ils en soient épargnés et en faveur de ceux qui y seront entrés, afin qu'ils en sortent. De plus, Allah fera sortir des gens du feu sans intercession, uniquement par Sa grâce et Sa miséricorde.

Il restera alors dans le paradis de la place en plus des terriens qui y seront entrés. Allah créera alors des gens destinés au paradis et les y fera entrer.

Tout ce qui concerne l'au-delà, comme la reddition des comptes, la récompense, le châtement, le paradis et l'enfer, ainsi que les détails à ce sujet, sont mentionnés dans les Livres descendus du ciel et dans les récits que comporte la science héritée des Prophètes. Cependant, les récits contenus dans la science héritée de Muḥammad (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) sont amplement suffisants pour quiconque désire s'y référer.

La prédestination.

Le groupe sauvé, à savoir les partisans de la Sunna et du consensus, croit également au destin, qu'il soit bon ou mauvais. Or, la foi au destin comporte deux degrés, chacun des deux degrés comprend deux points.

Le premier degré est de croire qu'Allah sait ce que font les créatures, et ce par sa science éternelle qui est, depuis toujours et à jamais, un de Ses attributs.

Il connaît toutes les circonstances de leurs vies, que ce soit leur obéissance, leurs péchés, les moyens de leur subsistance ainsi que le terme de leurs vies. Ensuite, Il a écrit la destinée des créatures dans la Table bien gardée (*Lawh Mahfûdh*).

« *La première chose qu'Allah créa fut le calame, « Ecris! » Lui dit-Il. « Que dois-je écrire ? » A répondu le calame. « Ecris tout ce qui aura lieu jusqu'au Jour de la résurrection ! »*²⁶

Aussi, ce qui a atteint l'homme ne saurait le manquer, et ce qui l'a manqué n'aurait pu l'atteindre.

Les plumes se sont asséchées et les feuillets ont été pliés, comme a dit le Très Haut :

« **Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur terre? Tout cela est dans un Livre, et cela pour Allah est bien facile.** »
(S22.V70)

Il a également dit:

« **Nul Malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah,** »
(S57.V22)

Cette prédestination découle de Sa science (*loin de Lui tout défaut*) et a lieu a plusieurs occasions de manière globale ou détaillée. Allah a en effet écrit ce qu'Il a voulu dans la Table bien gardée. Egalement, lorsqu'Il crée le corps de l'embryon et avant qu'Il n'y insuffle l'âme, Il lui envoie un ange qui reçoit l'ordre d'écrire quatre énoncés, à savoir : sa subsistance, son terme de vie, ses oeuvres, et s'il sera malheureux ou bienheureux, ainsi que d'autres éléments de ce genre.

Autrefois, les extrémistes parmi les qadariyya niaient cette prédestination. Peu de gens la nient aujourd'hui.

Quant au deuxième degré, il concerne la volonté d'Allah (*irâda*) à laquelle tout est soumis et Sa puissance absolue. Il s'agit de la croyance au fait que tout ce qu'Allah veut a lieu et que tout ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu.

C'est également croire qu'il n'y a aucun mouvement, aucune immobilité dans les cieus ou sur terre, qui n'ont lieu si ce n'est par le vouloir d'Allah. Il ne peut se passer dans Son royaume ce qu'Il ne veut pas. C'est également croire qu'Il peut tout faire : ce qui existe comme ce qui n'existe pas.

En effet, il n'y a aucune créature sur terre ni dans les cieus qui n'ait été créée par Allah (*loin de Lui tout défaut*).

²⁶ [Rapporté par Ibn Abî 'Asim, Aḥmed, Ibn Abî Shayba]

A part Lui il n'y a ni créateur, ni seigneur.

Malgré cela, Il a ordonné aux hommes de Lui obéir et d'obéir à Son messager et Il leur a interdit de Lui désobéir.

En outre, Il aime les vertueux, les bienfaisants et les justes, et Il accorde Sa satisfaction à ceux qui croient et qui font de bonnes œuvres. Loin de Lui tout défaut.

En revanche, Il n'aime pas les incroyants et n'accorde pas Sa satisfaction aux déviants. Il n'ordonne pas la turpitude, Il n'agrée pas l'incroyance pour Ses serviteurs et Il n'aime pas la corruption.

Par ailleurs, les serviteurs agissent réellement, et c'est Allah qui crée leurs actes. Par serviteurs, il faut entendre le croyant, l'incroyant, le vertueux, le déviant, le pieux, le jeûneur, etc.

Les hommes ont la capacité d'agir et ils ont une volonté et c'est Allah qui les a créés, eux et leurs capacités et volontés, comme Il le dit dans ce verset :

« **Pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne pouvez vouloir, que Si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers; »**
(S81.V28-29)

Ce degré de prédestination est rejeté par la majorité des qadariyya, ceux-là même que le Prophète (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) appela « **zoroastriens (Majûs) de cette communauté** »²⁷

En revanche, d'autres -parmi ceux qui affirment la prédestination- ont exagéré, au point de nier que l'homme puisse avoir une capacité ou une volonté, en vidant les actes d'Allah et ses décrets de toute sagesse et de tout intérêt.

La foi est parole est acte.

Un des principes établis chez les gens de la Sunna est que la religion et la croyance sont à la foi parole et acte, c'est-à-dire parole du cœur et de la langue et acte du cœur, de la langue et des membres.

Ils considèrent également que la foi augmente grâce à l'obéissance et diminue à cause de la désobéissance.

Cependant, ils n'excommunient pas les gens de la Qibla (*les musulmans*) à cause d'une quelconque désobéissance ou péché majeur, comme le font les kharéjites.

²⁷ [Rapporté par Abû Dawud d'après Ibn 'Umar]

Au contraire, la fraternité religieuse demeure en dépit des péchés, comme a dit le Très Haut dans le verset du talion :

« ...mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable... »
(S2.V178)

Il affirma également :

« Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez équitables car Allah aime les équitables. »
(S49.V9)

Les gens de la Sunna ne destituent pas entièrement le déviant de confession musulmane du titre de « croyant » et ils ne soutiennent pas qu'il périra éternellement dans le feu, comme le disent les mu'tazilites.

Bien au contraire, lorsque le terme désignant la croyance est énoncé le déviant est inclus. Tel est le cas dans le verset où Allah dit :

« ... Qu'il affranchisse alors un esclave croyant... »
(S4.V92)

Et il est probable qu'il ne soit pas inclus dans le terme désignant la croyance absolue (*al-îmân al-mutlaq*), comme dans le verset où Allah dit :

« Les vrais croyants sont ceux dont les coeurs frémissent quand on mentionne Allah.... »
(S8.V2.)

Ainsi que dans ce hadith :

«Celui qui commet l'adultère ne le fait pas en étant croyant. Celui qui vole ne le fait pas en étant croyant. Celui qui boit du vin ne le fait pas en étant croyant. Celui qui spolie un bien de valeur qui attire les regards, ne le fait pas en étant croyant »²⁸

Nous disons donc que c'est un croyant dont la foi est défaillante ou qu'il est croyant grâce à sa foi et pervers à cause de son péché capital. On ne lui attribue donc pas le terme absolu (*al-ism al-mutlaq*) de même qu'on ne le destitue pas du terme quelconque (*mutlaq al-ism*).

²⁸ [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Les compagnons du prophète (salla Allahu ‘alayhi wa salam)

Parmi les principes des gens de la Sunna et du consensus, il y a leur abstention de toute critique et de toute animosité à l’égard des compagnons du Messager d’Allah (*salla Allahu ‘alayhi wa salam*), comme les a décrits le Très Haut dans ce verset :

« Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : "Seigneur, pardonne-nous, Ainsi qu’à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos coeurs aucune rancoeur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux." »

(S59.V10)

Les partisans de la Sunna obéissent au Prophète (*salla Allahu ‘alayhi wa salam*) qui a dit :

« N’insultez pas mes compagnons ! Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, si l’un de vous dépensait l’équivalent de la montagne de Uḥud en or (comme aumône), il n’atteindrait pas ce que l’un d’entre eux tient dans le creux des deux mains ni même sa moitié ».²⁹

Les partisans de la Sunna acceptent également les mérites et degrés que mentionnent le Coran, la Sunna et le consensus (*ijmâ’*) à leur sujet, et ils considèrent que les compagnons qui ont dépensé et combattu avant la conquête -en l’occurrence le traité d’al-Hudaybiyya- ont plus de mérite que ceux qui ont réalisé cela après.

Ils donnent la préférence aux muhâjirine (*émigrés*) sur les ansârs (*auxiliaires*).

Ils ont également pour doctrine qu’Allah a dit aux gens de Badr - qui étaient quelque trois cents hommes- : « **Faites ce que bon vous semble, car Je vous ai pardonnés !** »³⁰ ; De même « **qu’aucun de ceux qui ont prêté serment sous l’arbre n’entrera au feu** »³¹, comme l’a soutenu le Prophète (*salla Allahu ‘alayhi wa salam*). Bien plus, Allah est satisfait d’eux et ils le sont également à Son sujet. Ils étaient alors plus de mille quatre cents.

Les adeptes de la Sunna témoignent également que l’accès au Paradis est garanti à ceux en faveur desquels le Prophète (*salla Allahu ‘alayhi wa salam*) a témoigné, tels les dix hommes ainsi que Thâbit ibn Qays ibn Shammâs et autres compagnons.

Ils affirment également ce qui fut rapporté de manière récurrente d’après l’émir des croyants ‘Ali ibn abî Tâlib et autres à savoir que « le meilleur de cette communauté, après son Prophète (*salla Allahu ‘alayhi wa salam*), reste Abû Bakr puis ‘Umar ». Ils attribuent à ‘Uthmân le troisième rang et le quatrième à ‘Alî, qu’Allah les agréa, comme cela est indiqué dans les paroles rapportées (*d’après les Prédécesseurs*) et comme cette priorité donnée à ‘Uthmân fut le

²⁹ [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim d’après Abû Sa‘id]

³⁰ [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

³¹ [Rapporté par Muslim]

consensus des compagnons lors du serment d'allégeance.

Cependant, après s'être entendus à l'unanimité pour donner la priorité à Abû Bakr et 'Umar (*qu'Allah les agréé*), certains partisans de la Sunna ont divergé quant à savoir lequel de 'Uthman et de 'Alî était le meilleur ? (*Qu'Allah les agréés*). Certains donnèrent la priorité à 'Uthmân puis gardèrent le silence, d'autres la donnèrent à 'Alî puis ne se prononcèrent pas.

Cependant, les gens de la Sunna ont fini par donner la priorité à 'Uthmân, suivi de 'Alî. Il reste que cette question sur la prééminence de 'Uthmân sur 'Alî, ne fait pas partie des principes fondamentaux de la foi qui valent à celui qui le contredit d'être taxé d'égéré.

Et ce, chez la majorité des gens de la Sunna. En revanche, la question sur laquelle les contradicteurs sont taxés d'égérés est celle du califat. Et ce, dans la mesure où les partisans de la Sunna ont pour doctrine que le calife après le Prophète (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) est Abû Bakr, puis 'Umar, puis 'Uthmân puis 'Afi. Celui qui conteste le califat de l'un d'entre eux est plus perdu que son propre âne.

Ils aiment également les membres de la famille du Prophète (*salla Allahou 'alayhi wa salam*); ils sont leurs alliés et observent à leur égard la recommandation de Muḥammad (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) lorsqu'il dit le jour de Ghadîr Khum : **« je vous rappelle à Allah au sujet de ma famille »**³²

Il a dit également à son oncle al-'Abbâs qui était venu se plaindre à lui du comportement hostile de certains quraychites à l'égard des Banû Hâshim : **« Par Celui qui tient mon âme dans Sa main ! Ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne vous auront pas aimés pour Allah et pour le lien de parenté qui nous lie ! »**³³

Il (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) dit aussi : **« parmi les enfants d'Ismaël Allah a choisi les Kinâna ; parmi les Kinâna Il a choisi les Quraychites. Parmi les Quraychites Il a choisi les Banû Hâshim ; et Il m'a choisi parmi les Banû Hâshim »**³⁴

Ils prennent pour alliées les épouses du Prophète (*salla Allahou 'alayhi wa salam*), les mères des croyants et ils ont pour croyance qu'elles seront ses épouses dans l'au-delà, surtout Khadîja, la mère de la plupart de ses enfants, la première personne à avoir cru en lui et à l'avoir soutenu. Il avait une grande considération pour elle.

Ainsi que la véridique fille du véridique [*Abu Bakr*] au sujet de laquelle le Prophète (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) a dit : **« le mérite de 'Â'isha sur les femmes est comme celui du tharîd³⁵ sur les autres mets »**.³⁶

³² [Rapporté par Mouslim d'après Zayd Ibn Arqam]

³³ [Rapporté par Aḥmed]

³⁴ [Rapporté par Mouslim]

³⁵ Plat à base de pain et de viande

³⁶ [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Les partisans de la Sunna désavouent également le comportement des Rawâfid qui détestent les compagnons et les insultent ainsi que le comportement des Nawâsib qui font du tort aux membres de la famille du Prophète (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) par leurs paroles ou leurs actes.

Les partisans de la Sunna s'abstiennent de mentionner les différends qui opposèrent les compagnons, et ils disent : « On trouve, parmi ces récits qui mentionnent leurs défauts soit du mensonge, soit des ajouts, des diminutions, et des altérations par rapport au fait initial. Concernant la part saḥīḥ de ces récits, les compagnons sont excusés, et ce, dans le cadre d'un effort de réflexion pour lequel ils ont pu, soit avoir vu juste, soit se tromper. Cependant, les partisans de la Sunna, ne considèrent pas que les compagnons soient infaillibles et à l'abri des péchés capitaux ou véniels. Non, ils sont, de façons générales susceptibles de commettre des péchés. Mais ils possèdent comme antécédents et mérites ce qui implique nécessairement le pardon des péchés si pêchés il y a. »

Plus que cela, ils ont comme péchés pardonnés ce que n'ont pas les générations postérieures puisqu'ils ont à leur actif des oeuvres pieuses (qui effacent leurs péchés) que n'ont pas ceux qui leur ont succédé.

En outre, il est établi, sur la base d'un ḥadith du Prophète (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) que « **la meilleure génération est la leur** »³⁷, et que l'aumône qui tient dans le creux des deux mains d'un compagnon est meilleure que l'équivalent de la montagne d'Oḥod en or donné par un autre.

« Par ailleurs, s'il est arrivé qu'un compagnon commette un péché, il s'en est alors certainement repenti, ou a accompli des œuvres de bien qu'il l'effacent, ou il bénéficie du pardon en vertu de son ancienneté dans l'islam, ou de l'intercession de Muḥammad (*salla Allahu 'alayhi wa salam*), car il sont les personnes les plus à même de jouir de son intercession (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) ou il se peut que ce compagnon ait enduré une épreuve dans ce bas monde qui lui aurait expié son péché.

Si tel est le cas pour les péchés avérés, que dire alors de ce qui fut sujet aux efforts de réflexion pour lesquels ils auront droit à deux récompenses s'ils ont vu juste, et une s'ils se sont trompés, et qui plus est cette erreur sera pardonnée !?

Par ailleurs, ce qui est reproché à certains d'entre eux, est totalement insignifiant et pardonnable en comparaison avec leurs mérites et qualités, tels que la foi en Allah et en Son messager, le djihad au service d'Allah, l'émigration et l'assistance, la science utile et les bonnes oeuvres.

Celui qui, avec science et clairvoyance, prend connaissance de la vie de ces hommes et voit les qualités qu'Allah leur a accordées, saura avec certitude qu'ils sont les meilleurs des hommes après les prophètes.

Ils n'ont pas et n'auront pas leurs pareils. Ils constituent l'élite de cette communauté qui est la

³⁷ [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

meilleure des communautés et la plus noble aux yeux d'Allah.

Les prodiges.

Parmi les principes fondamentaux des partisans de la Sunna et du consensus : la croyance aux prodiges (*karâmât*) [des saints], c'est à dire aux événements extraordinaires qui se manifestent à travers leurs personnes (*par la volonté divine*). Ces prodiges peuvent se manifester sous la forme de diverses connaissances et de dévoilement de l'imperceptible ou de plusieurs types de capacité et d'influence, comme ce qui est rapporté au sujet des peuples précédents, dans la sourate Al-Kahf et autres, de même qu'au sujet des premiers musulmans : les compagnons, et des générations suivantes. Ces prodiges continueront à exister dans cette communauté jusqu'au Jour de la résurrection.

La conformité à la Sunnah du Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam)

Parmi les principes de la voie empruntée par les gens de la Sunna, il y a le fait de suivre le Prophète (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) à la trace, intérieurement et extérieurement, de même que suivre la voie des premiers musulmans, parmi les muhâjirine (*émigrants*) et les ansârs (*auxiliaires*), ainsi que l'observance de la recommandation du Prophète (*salla Allahou 'alayhi wa salam*) qui a dit : « ***Je vous recommande ma Sunna et celle des califes orthodoxes, bien guidés, qui viendront après moi. Tenez-y et serrez-la de toutes vos forces. Prenez garde aux innovations, car toute innovation est un égarement.*** »³⁸.

Ils savent que la plus véridique des paroles est la parole d'Allah et que le meilleur des enseignements est celui de Muḥammad (*salla Allahou 'alayhi wa salam*). Aussi, ils font primer son enseignement sur celui de n'importe quel autre individu.

Et c'est pour cette raison qu'on les nomme « les gens du Livre et de la Sunna » ; ils sont également appelés « les gens de la jamâ'a (*union*) » car la jamâ'a signifie l'union, son contraire est la division. Bien que ce terme ait fini par désigner les gens unis eux-mêmes.

Le consensus est le troisième principe sur lequel on se base dans la science et la religion. C'est en fonction de ces trois principes que les partisans de la Sunna jugent tout acte ou parole (*caché ou manifeste*) ayant attrait à la religion.

Par ailleurs, le consensus qui répond aux conditions est celui des pieux Prédécesseurs [Salaf Sâlih], car ensuite les divergences se sont accrues et la communauté s'est étendue.

³⁸ [Rapporté par Ahmad, Muslim, Ibn Mâja et An-Nasâi]

La prescription du bien et la proscription du blâmable

En plus de tous ces principes, les partisans de la Sunna ordonnent le convenable et interdisent le blâmable, d'après ce qui a été imposé par la Chari'a.

Ils considèrent également qu'on accomplit le pèlerinage, le djihad et la prière du vendredi avec les dirigeants, qu'ils soient vertueux ou pervers.

Ils veillent à la préservation des prières en commun et considèrent que la bienveillance envers la communauté est un acte religieux.

Ils ont pour doctrine ce que signifie les hadiths prophétiques suivants :

« *Les croyants sont les uns pour les autres comme un édifice dont les briques se soutiennent mutuellement* »³⁹. En disant cela, le Prophète (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) croisa les doigts.

« *L'image des croyants dans les liens d'amour, de miséricorde et de compassion qui les unissent les uns aux autres est celle du corps : dès que l'un de ses membres se plaint de quelque mal, tout le reste du corps accourt à son secours par la veille et la fièvre.* »⁴⁰.

Ils recommandent en cas de malheur la patience, la reconnaissance dans l'aisance et d'être satisfait lorsque le sort est amer.

Ils invitent aux plus belles vertus et aux bonnes oeuvres et ils ont pour doctrine le sens du hadith suivant : « *Les croyants dont la foi est la plus parfaite sont ceux qui jouissent des plus belles vertus morales* »⁴¹.

Ils recommandent de renouer les relations avec celui qui les a coupé, donner à celui qui te prive et pardonner à celui qui te fait du tort.

Ils ordonnent la piété filiale, l'entretien des liens familiaux, le bon voisinage, la bienfaisance envers les orphelins, les pauvres et les voyageurs et la douceur avec le serf. Ils interdisent l'orgueil, la vantardise, l'injustice et l'arrogance à tort ou à raison ; ils ordonnent les belles valeurs morales et interdisent à ce sujet toute bassesse.

Tout ce qu'ils disent ou font, de ce qui a précédé ou autres, est réalisé par pure conformité au Coran et à la Sunna ; leur voie (*tarîqa*) est la religion musulmane dont le Prophète Muḥammad (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) est l'envoyé.

Cependant, vu que le Messenger d'Allah (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) a informé que sa communauté allait se diviser en soixante treize groupes, qui seront tous dans le feu, sauf un : celui du consensus. Il est rapporté dans un hadith qu'il a dit (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) :

³⁹ [Rapporté par Al-Bukhârî, Muslim]

⁴⁰ [Rapporté par Al-Bukhârî, Muslim]

⁴¹ [Rapporté par Abou Dawoud, at Tirmidhi, Ahmad et d'autres d'après Abû Hurayra]

« *Il s'agit de tous ceux qui seront sur la voie qui -aujourd'hui- est la mienne et celle de mes compagnons* » vu cela, ceux qui s'attachent à l'Islam pur et immaculé sont appelés les partisans de la Sunna et du consensus.

Il y a parmi eux les véridiques, les martyrs et les vertueux ; il y a parmi eux des points de repère, des lampes qui dissipent l'obscurité, des hommes dont les haut faits sont gardés en mémoire et dont les vertus sont bien connues ; il y a parmi eux les « abdâl » et les guides religieux qui font l'unanimité de la communauté.

Ils constituent le groupe victorieux au sujet duquel le Prophète (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) a dit : « *Un groupe de ma Communauté ne cessera d'être dans la vérité et d'avoir le dessus jusqu'au Jour de la résurrection, celui qui s'opposera à lui ou l'abandonnera, ne lui causera aucun préjudice.* ».⁴²

Nous demandons à Allah de nous compter parmi eux et de ne pas détourner nos cœurs après nous avoir guidés et de nous accorder une miséricorde de Sa part, car c'est Lui le Donateur gracieux.

Louange à Allah Seigneur de l'univers et prière et salut à Muḥammad (*salla Allahu 'alayhi wa salam*) ainsi que sa famille et ses compagnons.

.

⁴² [Rapporte par Mouslim, Abou Dawoud et d'autres]

Table des matières :

La foi en Allah_____	2
Les attributs d'Allah dans le Coran_____	3
Les attributs d'Allah dans la sounnah du Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam)_____	12
La foi du groupe sauvé (les gens de la Sounnah et du consensus)___	14
L'établissement sur le Trône [Istiwa'] et l'Omniprésence divine par Sa Science [Ma'iyah]_____	15
La proximité d'Allah_____	16
La proximité d'Allah _____	17
Le Coran est la parole d'Allah _____	17
Allah sera visible par les croyants, le jour de la résurrection_____	18
L'épreuve de la tombe. _____	18
La résurrection. _____	18
L'intercession du Prophète. _____	20
La prédestination. _____	20
La foi est parole est acte. _____	22
Les compagnons du prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam)___	24
Les prodiges. _____	27
La conformité à la Sunnah du Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam)_____	27
La prescription du bien et la proscription du blâmable_____	28
Table des matière_____	30